



L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité revendique depuis 1980, pour chaque citoyen, le droit de décider lui-même des conditions de sa propre fin de vie ; en dignité et en conscience, dans le respect de sa seule volonté.

L'ADMD milite pour un accès universel aux soins palliatifs et pour la légalisation de l'aide active à mourir, qu'il s'agisse de l'euthanasie ou du suicide assisté. Également, elle met en œuvre la solidarité et l'entraide qu'elle doit aux plus fragiles d'entre nous.

POUR SOUTENIR NOTRE ACTION

BULLETIN DE DON à renvoyer au Fonds de dotation de l'ADMD :

130, rue Lafayette - 75010 Paris - Tél. 01 48 00 04 16

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du **Fonds de dotation de l'ADMD**.

Les dons faits au Fonds de dotation de l'ADMD donnent lieu à la délivrance d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt. Cette réduction est de 66% du montant versé dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, un don de 100 euros ne vous coûtera que 34 euros.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Courriel @

Numéro d'adhérent (le cas échéant) : |

Nous souhaitons utiliser les données à caractère personnel que vous nous fournissez via ce formulaire, notamment pour communiquer avec vous. Lisez notre politique de confidentialité pour connaître l'ensemble des informations sur notre usage de vos données à caractère personnel.

Date et signature :

Vous pouvez aussi faire un don
en ligne depuis notre site don.admd.org

